

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2020

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12 et 13 à partir de la question 7**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 04 septembre 2020**

L'an Deux Mil vingt,

Et le neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT (à partir du point 7) - Sabine LEVASSEUR – Fanny VACHON – Julien DELUDET – Sandrine BOUNAB – Loïc MORDAN – Pamela ETIENNE – Thierry FANAUD**

**Absent excusé ayant donné pouvoir : Franck PAJOT à Fanny VACHON (jusqu'au point 6) – André AUROUX à Stéphane PITAVY – Martine GACON à Maryse MONTASTIER**

**Secrétaire de séance : Sabine LEVASSEUR**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Achats terrains,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2 – CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE DE LA LOUE**

Monsieur le Maire présente la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins, concernant l'année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** la convention d'utilisation du Centre Aqualudique de la Loue, pour l'école Les Jaumarins, ci-jointe,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à leur exécution.

**3 – MODIFICATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DU CENTRE SOCIAL DE SAINT-MARTINIEN**

Le Conseil Municipal a désigné le délégué titulaire et le délégué suppléant du Centre Social de Saint-Martinien, par délibération D2020-038 du 04 juin 2020.

Il est proposé d'inverser le délégué titulaire et suppléant.

**SONT DÉCLARÉS ÉLUS**, à l'unanimité :

Titulaire : Yannick COITE

Suppléant : Martine GACON

#### **4 – ACHATS TERRAINS**

##### ***ACHAT TERRAIN AD152, rue des Rochers***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle n° AD 152 située rue des Rochers à Quinssaines, pour une superficie de 426m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE** d'acquérir la parcelle AD 152 située rue des Rochers à Quinssaines, pour un montant de 2 500€TTC hors frais de notaire,
- PRÉCISE** que le notaire est Maître FRACHON à Domérat,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

##### ***ACHATS TERRAINS AD154 et AD 155, rue des Rochers***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles n° AD 154 (365 m<sup>2</sup>) et n° AD 155 (420 m<sup>2</sup>) situées rue des Rochers à Quinssaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE** d'acquérir la parcelle AD 154 et AD 155 situées rue des Rochers à Quinssaines, pour un montant total de 6 000€TTC hors frais de notaire,
- PRÉCISE** que le notaire est Maître FRACHON à Domérat,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **5 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : DÉLIBÉRATION ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) va être remplacé par la Convention Territoriale Globale (CGT) qui permet de soutenir le développement des services aux familles et s'appuie sur un cadre contractuel et des modalités de financement renouvelées. La CAF va donc modifier ses financements et c'est toute la politique sociale de la commune de Quinssaines qui pourrait être cadrée et en partie financée par la CAF. Le Centre Social de Saint-Martinien pourrait être au cœur du dispositif car une seule commune ne peut pas porter un tel projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ** que la commune s'engage dans la démarche relative à la Convention Territoriale Globale.

#### **6 – DÉCISIONS MODIFICATIVES 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de jeux d'extérieur pour l'école des Jaumarins, ce qui nécessite des ajustements au niveau du budget d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** les décisions modificatives suivantes :

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (chapitre)	Opération	Montant	Article (chapitre)	Opération	Montant
2188 (21)	Jeux extérieur école	2 800,00	021 (021)	Virement section fonctionnement	2 800,00
		<b>2 800,00</b>			<b>2 800,00</b>

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (chapitre)	Opération	Montant	Article (chapitre)	Opération	Montant
023 (023)	Virement section d'investissement	2 800,00			
6067 (011)	Fournitures scolaires	- 2 800,00			
		0,00			
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 800,00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>2 800,00</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédit suivant :

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Article (chapitre)	Opération	Montant
020 (020)	Dépenses imprévues	- 17 717,00
2111 (21)	146 - Achats terrains	15 000,00
2188 (21)	145 - Jeu extérieur école	1 385,00
2188 (21)	147 - Vitrine d'extérieur	1 332,00
<b>Total dépenses</b>		<b>0,00</b>

## **7 – AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745**

*Arrivée de Franck PAJOT*

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet établi par le bureau d'études Cédric ROBIN n'a pas été validé par les architectes-paysagers conseils de l'Etat. De ce fait, le dossier a reçu un avis défavorable au titre de la subvention de l'Etat DETR. Les architectes considèrent qu'il n'y a aucune vision globale du projet, que seule la voirie a été traitée. Ils précisent que l'aménagement n'intègre pas de voie cyclable alors que cette dernière est obligatoire.

La phase PRO (projet) du marché de maîtrise d'œuvre doit donc être refaite et un avenant est par conséquent nécessaire.

Cependant, il est difficile pour le bureau d'études d'estimer le coût de cette phase PRO, car elle va dépendre des remarques des services de l'Etat qui vont engendrer un travail plus ou moins conséquent.

Monsieur le Maire propose de mandater le bureau d'Etudes Cédric ROBIN pour travailler à nouveau sur la phase PRO du marché de maîtrise d'œuvre et de signer un avenant pour cette phase. Le coût sera en fonction de la charge de travail consacrée à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** de mandater le bureau d'études Cédric ROBIN pour travailler à nouveau sur la phase PRO du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD745,
- PRÉCISE** que cette nouvelle phase PRO fera l'objet d'un avenant,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **8 – AMENDES DE POLICE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 745**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la RD745 dans le cadre de son aménagement a été déposé suite à la délibération n°D2020-071 du 10.07.2020.

Cependant, il est nécessaire de prévoir dans ce projet, une bande cyclable. Les travaux sont estimés à 56 170€HT, soit 67 404€TTC. Il propose donc de soumettre un nouveau dossier qui annule et remplace le précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental, provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, d'un montant de 14 042€,
- APPROUVE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montant HT	Taux
Travaux	56 170,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	14 042,00 €	25 %
		Ressources propres	42 128,00 €	75 %
TOTAL	56 170,00 €	TOTAL	56 170,00 €	100 %

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la délibération D2020-071 du 10.07.2020

### **9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

↳ La société Boralex et l'office du Tourisme ont mis en place un parcours pédagogique d'environ 1h près du parc éolien. Et une table de pique-nique avec banc, ainsi que 3 panneaux d'informations ont été installés.

↳ L'enfouissement des réseaux est en cours rue des Hirondelles à Coursage et aux Jardis.

↳ Les travaux ont été réceptionnés à l'exception du lot 2 VRD (entreprise AMBTP) où quelques réserves ont été émises principalement sur des travaux de finitions. Mais malgré la crise sanitaire du COVID-19 et de la période de confinement, les entreprises ont respecté les délais.

La séance est levée à 19h45.